

Isa Cakir

isa.cakir@hefr.ch

Haute école de gestion Fribourg
**Agroécologie Journée
scientifique 2024** Atelier n°6,
Session n°1

Titre :

**Sur l'évaluation équitable des denrées alimentaires au moyen d'un
modèle d'assurance. Résumé :**

Nous proposons une approche modulaire pour déterminer la valeur durable "équitable" FSV d'un bien commercialisable. Nous définissons FSV comme la somme du prix cohérent du marché M d'un bien et d'un supplément A qui prend en compte l'équivalent monétaire des impacts futurs d'un bien sur la durabilité des principales parties prenantes (par exemple, les générations futures) :

$$(1) FSV = MP + A$$

Le prix du marché MP dans la partie droite de l'expression ci-dessus peut être approximé au moyen de l'observation du marché, tandis que A couvre les événements futurs liés à la durabilité sur la base d'hypothèses avec beaucoup moins de preuves empiriques. Premièrement, sans une perception réaliste du désavantage ou de l'avantage d'un sous-groupe spécifique de la société et, par conséquent, sans un système capable de répartir l'impact net mesuré entre les acteurs de la chaîne de valeur, la valeur de A n'a plus de sens ou peut même donner lieu à de graves incitations erronées. Deuxièmement, ni la probabilité, ni la gravité de l'impact net futur des activités économiques sur les parties prenantes ne sont certaines, ce qui nécessite un processus d'évaluation *prudent* basé sur des informations actualisées à la date d'évaluation.

t. Ces défis donnent lieu à la sélection d'un cadre actuariel dans le domaine de l'assurance, qui a évolué depuis des siècles et qui offre des méthodes et une terminologie de pointe pour traiter dynamiquement une telle situation en tant que cadre d'apprentissage. Plus précisément, nous suggérons un "produit" d'assurance avec un système de bonus-malus avec lequel nous évaluerions le supplément A avec la *prudence* nécessaire en évitant l'exagération et l'allocation/réallocation injuste de l'impact net, et une institution gérant le "passif" (défini par les futures "réclamations" stochastiques des parties prenantes/joueurs motivées par les événements liés à la durabilité) des entreprises et fonctionnant avec des réserves couvrant les résultats futurs des événements liés à la durabilité en conséquence. Par conséquent, au moins en interne, au lieu d'utiliser le terme "coût", nous suggérons le terme "*prime d'assurance pour la durabilité*" en tant que supplément au prix du marché des biens en général. En effet, elle prend en compte les défis susmentionnés de manière modulaire et bien structurée. Avec un cadre approprié choisi dans le domaine des assurances, nous pouvons adopter une terminologie d'assurance bien établie et cohérente ainsi que l'ontologie d'une manière naturelle.